



Règlement intérieur d'un lotissement

Par **claud**, le **06/08/2009** à **13:37**

Bonjour,

Je voudrais savoir si le règlement intérieur d'un lotissement, datant de 1969 reste toujours valable, ou s'il aurait fallu comme prétendent certains co-lotis, assurer son renouvellement ou sa reconduction auprès des autorités administratives.
je vous remercie pour cette précision.

Par **lepompier**, le **28/06/2013** à **15:22**

[fluo]bonjour[/fluo]

Un lotissement de huit maisons vient d'être créé, j'en suis le président quel règlement intérieur il me faut?

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **moisse**, le **28/06/2013** à **16:07**

Bonjour,

Normalement le lotisseur avait l'obligation de mettre en place une ASL.

Cela semble bien être le cas, puisque vous présidez (quoi ??)

Le règlement du lotissement est annexé à l'acte de vente de chaque lot, et reprend outre quelques préconisations du POS/PLU des indications spécifiques au lotissement.